

CHARTRE 2024 - 2039



STRATÉGIE POLITIQUE

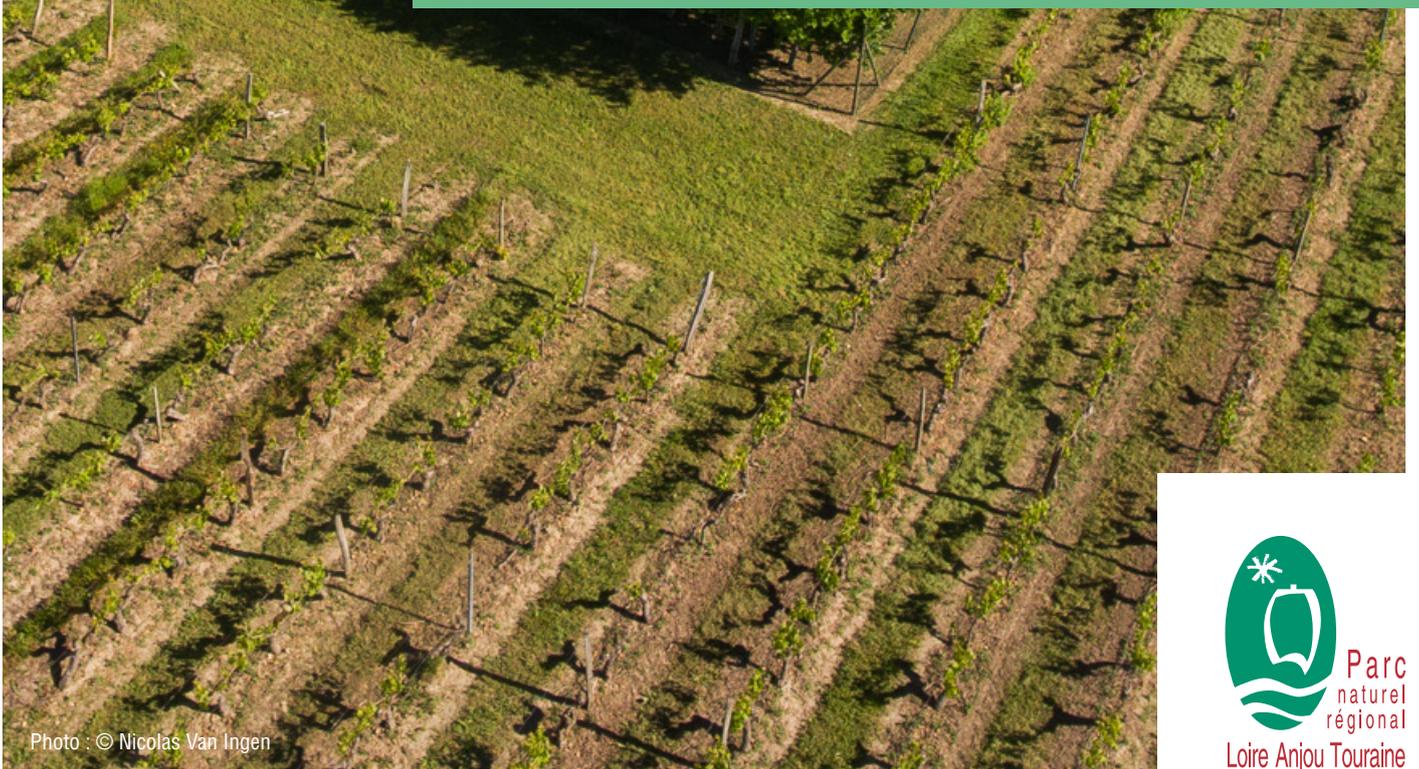


Photo : © Nicolas Van Ingen



Contexte

LA LOIRE, À L'ORIGINE DES PATRIMOINES NATURELS, CULTURELS ET PAYSAGERS DU PARC

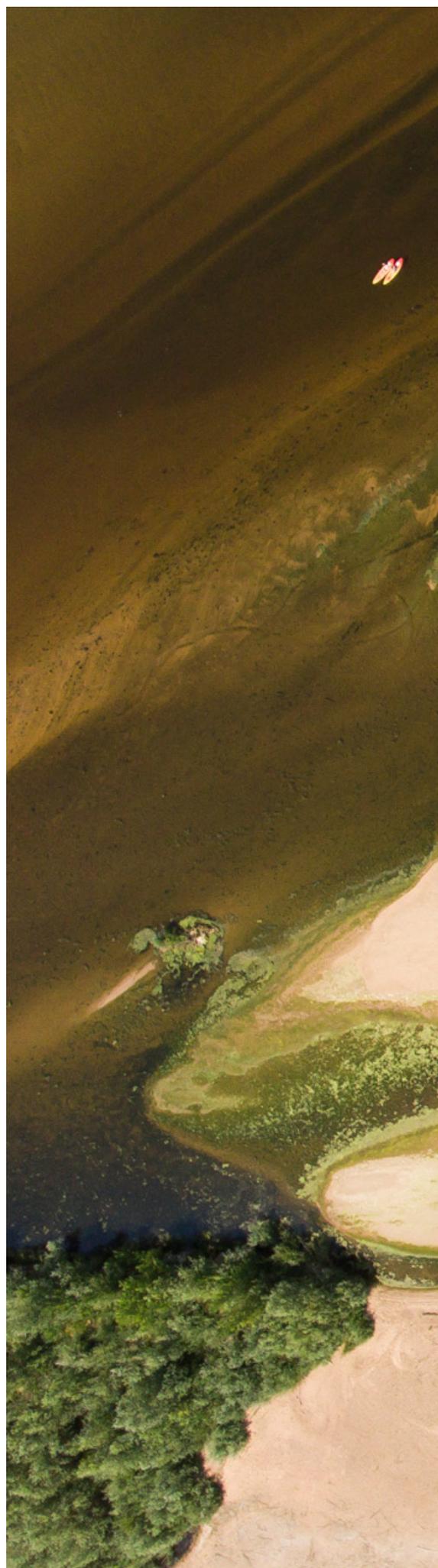
Elle a creusé les vallées et modelé les coteaux offrant des milieux naturels très riches et une biodiversité exceptionnelle. Jardin de la France et berceau des châteaux, ses rives regorgent d'un patrimoine historique permettant au territoire de bénéficier d'une reconnaissance et d'une attractivité internationales.

UN TERRITOIRE IMPACTÉ PAR DES ÉVOLUTIONS MAJEURES

Notre territoire ligérien est aujourd'hui pleinement concerné par le dérèglement climatique, l'érosion de la biodiversité et la fragilisation de nos sociétés. Face à ces changements, le partage des connaissances et la mobilisation du plus grand nombre sont nécessaires pour anticiper comme prévenir les mutations. Il est aujourd'hui important de porter collectivement des solutions plus résilientes.

UN PROJET FRUIT D'UNE TRÈS LARGE CONCERTATION

La préservation du vivant et de l'environnement est ressortie comme la préoccupation majeure pour l'avenir des 269 participants aux 10 ateliers thématiques lors de la concertation mise en œuvre pour le projet de charte 2024 - 2039. La méthode attendue par ces participants pour atteindre cette ambition : renforcer le dialogue, l'implication citoyenne et l'expérimentation démocratique pour favoriser les transitions et le changement de modes de vie.



An aerial photograph of a coastal landscape. A river flows from the top left towards the bottom center, where it meets a large, circular island of dense green trees. The surrounding land is a mix of sandy dunes and patches of green vegetation. The overall scene is captured from a high angle, showing the intricate patterns of the terrain.

Une ambition

POUR UN TERRITOIRE LIGÉRIEN VIVANT ET DE HAUTE QUALITÉ

La finalité du projet de territoire est de garantir une haute qualité de vie ligérienne pour tous les êtres vivants, en s'appuyant de manière respectueuse sur les ressources du territoire et en dépassant, par la créativité et la coopération, les incertitudes sociales, économiques, écologiques et climatiques.



3 défis à relever

Photo : © Patrick Trecul

1

RENFORCER LA QUALITÉ DES PAYSAGES ET LA BIODIVERSITÉ

Accompagner l'évolution des paysages et renforcer la qualité du cadre de vie.

- Co-construction et partage d'une identité paysagère commune mais évolutive.
- Réappropriation du cadre de vie, notamment en réinventant l'art de vivre dans les villes et villages en proposant des alternatives désirables à l'habitat individuel.
- Lutte contre l'artificialisation des sols : application de principes vertueux d'aménagement fondés sur le respect des cycles écologiques, l'adaptation au changement climatique, la sobriété et la coopération territoriale.

Faire du Parc un territoire à biodiversité positive.

- Développement de la connaissance pour anticiper les dégradations liées aux dérèglements climatiques, sociétaux et/ou économiques.
- Protection et gestion : création de réserves naturelles régionales, reconquête de la trame verte et bleue, participation à la stratégie nationale pour les aires protégées en partenariat avec les collectivités.
- Intégration de la nature dans tous les projets en s'attachant à dépasser le principe « Éviter - Réduire - Compenser ».

S'ENGAGER DANS LA RÉSILIENCE ET LA SOBRIÉTÉ

Préserver et reconquérir la ressource en eau.

- Préservation des zones humides et des milieux aquatiques.
- Meilleure adaptation au changement climatique, favorisant l'émergence de projets pour préserver, voire améliorer la qualité et la disponibilité de la ressource en eau.
- Animation d'un espace d'échanges et de concertation entre les acteurs et territoires pour diffuser les informations techniques et de planification.
- Soutien à des collectivités ne disposant pas d'outils de planification liés à l'eau.

Concourir à une économie de proximité et pérenne.

- Diversification de l'économie locale : création de filières de proximité favorables à la sécurisation des ressources alimentaires, matérielles et énergétiques locales.
- Sobriété innovante, reposant sur le développement de l'économie circulaire, l'utilisation de matériaux biosourcés, le développement des déplacements doux et le recours aux technologies bas-carbone, le tourisme durable...
- Accompagnement des évolutions énergétiques vers plus de renouvelables, mobilisation de financements alternatifs locaux et gouvernance citoyenne des projets pour rester un territoire à énergie positive décarbonée.



Diffuser l'expertise du Parc et mutualiser les ingénieries.

- Aide à des projets locaux en mutualisant notamment une ingénierie spécialisée pour les collectivités en maîtrise d'ouvrage ou en assistance.
- Appui aux politiques supra-territoriales en déclinant les objectifs des Schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et des Schémas de cohérence territoriale (SCoT).

Partager les connaissances pour passer à l'acte.

- Montée en compétences des habitants : accompagner et valoriser les initiatives en favorisant les partenariats entre les collectivités et la société civile.

- Diffusion et transfert des connaissances via la formation d'acteurs relais, la mobilisation du Conseil scientifique et prospectif du Parc...

Construire une gouvernance territoriale partagée.

- Renforcement de la place du citoyen dans les processus de décision.
- Expérimentation, capitalisation puis diffusion de nouvelles gouvernances de projets publics ou privés.





Engagements des signataires // // // //

ENGAGEMENTS COMMUNS AUX SIGNATAIRES

- Participer à la mise en oeuvre de la charte ;
- Impliquer le Parc, les citoyens et acteurs socio-économiques dans la conception et la mise en oeuvre des politiques publiques ;
- Reconnaître le Parc comme référent sur la biodiversité, le paysage, la sensibilisation, l'éducation au territoire et son rôle fédérateur ;
- Accompagner techniquement et/ou financièrement les actions du Parc ;
- Diversifier les sources de financement des projets publics et privés en encourageant la mobilisation de l'investissement local ;
- Participer au dispositif d'évaluation de la charte.

ENGAGEMENTS DU PNR LOIRE-ANJOU-TOURAIN

- Animer une politique équilibrée, solidaire et équitable sur son territoire ;
- Porter des opérations contribuant à la préservation et au développement du territoire ;
- Accompagner ses collectivités membres et fédérer les initiatives locales ;
- Assurer une gouvernance partagée au sein de ses instances ;
- Rechercher et aider à mobiliser des financements ;
- S'impliquer dans des démarches de coopération avec d'autres territoires.

Initier, porter ou soutenir des projets d'aménagement vertueux

en appliquant les principes méthodologiques suivants :

- **Respecter l'intégrité des patrimoines remarquables** qu'ils soient naturels, paysagers, bâtis ou culturels, et plus particulièrement dans les zonages patrimoniaux du plan de Parc. Prise en compte, au-delà de leur valeur économique, de la valeur immatérielle de ces patrimoines.
- **Étudier en amont de la réversibilité des aménagements.** Lorsque ceux-ci n'auront plus d'usage, envisager le retour à l'état naturel ou la restauration de la fonctionnalité écologique des sols.
- **Proposer des stratégies alternatives de portage du foncier** avec des alliances entre propriétaires, gestionnaires et bénéficiaires. Ces dispositifs innovants mettent en avant l'usage plutôt que la propriété : le foncier est considéré comme un bien commun à valoriser collectivement.

////// Calendrier ////

JANVIER
2024

Enquête publique

Prise en compte de l'enquête publique :
modification du projet de charte

Délibération du Comité syndical

Arrêt du projet de charte par les Conseils
régionaux

Examen du Ministère de
la Transition écologique

Prise en compte de l'avis final :
modification du projet de charte

Délibération du Comité syndical

Arrêt du projet de charte par les Conseils régionaux

MAI
2024

JANVIER
2025

Délibérations
des collectivités

Approbation de la charte,
délibérations des Régions

Décret de classement
de la Première Ministre

MI 2025

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine

7 rue Jehanne d'Arc 49730 Montsoreau

Tél. 02 41 53 66 00 - info@parc-loire-anjou-touraine.fr